

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Franck DUHOUX, maire.

Présents : BOURGEOIS Brigitte, CHECCHI Patrick, COLLIER Gilles, DEVITRY Christelle, DUHOUX Franck, HENRY Etienne, PAPERIN Jean-Claude

Représentés : BICHOTTE Adeline par DEVITRY Christelle

Absents : BIENAIME Aline, FABRE Franck, GALAN Roger

Secrétaire : Madame DEVITRY Christelle

Désignation du maître d'œuvre pour la réalisation de travaux d'assainissement

La commune de BRICON a engagé une réflexion sur l'assainissement du village depuis 2017 en réalisant un bilan du système d'assainissement des eaux usées afin de remédier à l'apport important d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement communal, ainsi que le problème structurel de son lagunage naturel.

Cette étude menée par le bureau Euro Infra ingénierie entre 2017 et 2018 a permis la rédaction d'un programme de travaux hiérarchisés en domaine public et privé (réseau, station et branchements).

La commune de BRICON a sollicité la Direction de l'Environnement et de l'Ingénierie du Territoire (DEIT) du Conseil Départemental de la Haute-Marne, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), réalisée par le bureau d'étude assainissement (BET) pour la désignation du maître d'œuvre.

Monsieur le président présente l'analyse des offres suite à l'appel d'offre publié le 15/10/2019 et clôturé le 15/11/2019 à 23h59.

- 4 candidats ont remis une offre technique et financière.

L'analyse des offres conduit à classer en première position, la proposition du Bureau d'études BEREST avec un montant de 42 707,75 € HT.

Monsieur le maire indique que les prestations du bureau d'études ainsi que les travaux pourront être subventionnés par l'Agence de l'eau Seine Normandie, le Conseil Départemental, l'Etat et le GIP.

Monsieur le Maire, propose de retenir le retenir le bureau d'études BEREST.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le conseil municipal:

- décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau d'assainissement communal (domaine privé et public) au bureau d'études BEREST;
- autorise Monsieur le maire à signer au nom de la commune, la commande au bureau d'études BEREST, pour un montant de 42 707,75 € HT, et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement et à l'exécution des travaux;
- demande à Monsieur le maire d'inscrire ce montant au budget 2020 et de solliciter tous les financeurs pour l'obtention des subventions;

Vente terrain à bâtir ZE 103

Monsieur le maire expose au Conseil municipal la demande d'achat de terrain de monsieur Rémy ROMAIN et de Madame Mandy ROUQUETTE pour la parcelle constructible ZE 103 (9 ares 35), située rue de la Créé au lotissement des Lisses.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, fixe le prix de la dite parcelle à 30 000 euros TTC, et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la vente.

Tarifs des services

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer comme suit les prix des services communaux :

Concessions au cimetière

- Concessions trentenaires: 150€ (sans changement)
- Columbarium 15 ans: 300€ (sans changement)
- Columbarium 30 ans: 500€ (sans changement)

Location salle polyvalente

- Gratuité de location de la salle des fêtes pour les associations ayant siège dans la commune dans le cadre de leurs activités, ou des manifestations en faisant la promotion (sans changement)
- Associations n'ayant pas siège dans la commune mais dont les membres actifs résident sur celle-ci: 100€/an (sans changement)
- Location de la salle des fêtes aux autres personnes morales ou privées: 155€ pour une durée maximale de deux jours pleins (sans changement)
- Location de la salle des fêtes aux autres personnes morales ou privées: 80€ pour une manifestation d'une durée inférieure à une journée (réunion, repas...) avec remise des clés d'entrée et de sortie effectuées le même jour, entre 8h et 21h (sans changement)
- Location de la vaisselle: 60€ (sans changement)

Tarifs eau et assainissement

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que les coûts concernant les redevances de modernisation des réseaux de collecte et de pollution domestique, fixées par l'agence de l'eau, ne sont pas connus à ce jour.

De ce fait, le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les tarifs du service annexe eau et assainissement (ceux-ci s'appliqueront jusqu'au prochain relevé prévu début avril 2020):

- Prix du m³ d'eau: 1,48€

- Taxe d'assainissement: 0,55€/m³
- Redevance modernisation des réseaux de collecte: 0,185€/m³ (fixée par l'agence de l'eau)
- Redevance de pollution domestique: 0,38€/m³ (fixée par l'agence de l'eau)
- Entretien réseau de distribution: 27€/branchement/an
- Entretien réseau d'assainissement: 26€/branchement/an
- Ouverture de compte: 30€
- Clôture de compte: 35€

Questions diverses

- Monsieur le maire informe le Conseil municipal de l'achat de matériel électroportatif (visseuse, disqueuse, perforateur, scie circulaire, scie sauteuse), d'un escabeau 8 marches et d'un compresseur pour l'atelier communal.

- Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'une réunion a eu lieu à la Préfecture de Chaumont le 15 novembre 2019, concernant les intempéries de juin 2018 pour lesquelles la commune avait fait une déclaration de catastrophe naturelle. Le montant des dégâts présentés au dépôt du dossier était d'un montant de 9386 euros. Le montant théorique de la dotation de solidarité (en attente de la décision ministérielle) serait de 1980 euros, et les financements complémentaires (DTER, Conseil Départemental et GIP 52) sont de 7406 euros.

- Monsieur le maire informe le Conseil municipal que, suite à l'exercice qui s'est tenu au 61^{ème} Régiment d'Artillerie le mercredi 27 novembre, un courrier de remerciement de la Préfecture a été reçu en mairie appréciant la disponibilité et l'engagement de celui-ci quant à la gestion de cet évènement.

- Monsieur le maire informe le Conseil municipal que, suite aux nouvelles dégradations sur les barrières situées au carrefour RD 65 - RD 102, un dépôt de plainte a été effectué en gendarmerie ainsi qu'une déclaration de sinistre à l'assurance. La mairie est en attente d'un devis de la société COLAS pour la remise en état.

- Monsieur le maire informe le Conseil municipal que, malgré la pose de panneaux à l'endroit des containers, rue de la Gare, les incivilités demeurent (dépôt de cartons vides, sacs en vrac ...) ainsi que des dépôts sauvages au niveau du passage à niveau, route de Braux-le-Châtel. Le Conseil ne peut que déplorer ces comportements.

- Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'il présentera ses vœux aux administrés le samedi 11 janvier 2020, à partir de 18h30 à la salle polyvalente.

- Monsieur le maire informe le Conseil municipal que le secrétariat de mairie sera fermé du mardi 24 décembre 2019 au mercredi 1er janvier 2020 inclus. Réouverture jeudi 2 janvier 2020.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h20.